

Ce que nous demandons aux candidats, pour le livre et l'écrit...

Dans un contexte électoral où les présidentiables parlent « culture », mais où le mot « livre » semble leur brûler les lèvres, la Société des Gens de Lettres poursuit ses rencontres avec les responsables des principaux partis.

Les mesures d'urgence que nous réclamons s'articulent autour de 4 pôles : droit d'auteur, statut social des écrivains et des auteurs de l'écrit, numérisation de nos livres et promotion sociale par le livre et la lecture... Premier résultat : le 22 février dernier dans son discours d'ouverture du colloque sur l'Avenir du livre, en conclusion des tables rondes auxquelles nous avons participé activement M. Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture a déclaré : « Je préconise l'établissement d'une franchise fiscale de 20 000 euros sur l'ensemble des droits d'auteurs perçus au long d'une année... ». C'est l'une des revendications de la Société des Gens de Lettres depuis cinq ans.

Mais il y en a d'autres que je vous invite à découvrir en pages 2 et 3. Comme d'habitude, n'hésitez pas à nous donner votre avis sur le forum de notre site : www.sgdl.org

Merci de votre confiance.

Alain Absire – Président

Prix Louis Pauwels 2007 de la Société des Gens de Lettres

Suite à la donation de Madame Elina Pauwels, la Société des Gens de Lettres décernera dorénavant le prix Louis Pauwels.

Le Prix Louis Pauwels a été créé en 1997, à l'instigation de Madame Elina Pauwels. Ce prix est attribué à un écrivain francophone auteur d'un essai enrichissant la réflexion sur la société, la pensée ou la science contemporaine. Doté de 4 575 euros il sera remis désormais chaque année par la SGDL à l'Hôtel de Massa.

Le jury, présidé par Henri Amouroux, est composé de : Alain Absire, Jean Claude Bologne, Bernard Debré, Franz-Olivier Giesbert, Henri-Christian Giraud, Jean Miot, Jean Piat, Sylviane Plantelin, Hélène Renard, Guy Sorman, Henriette Walter, et Xavier Darcos lauréat 2006. Le dixième Prix Louis Pauwels a été décerné à l'Hôtel de Massa, le jeudi 25 janvier 2007 à Alain Juppé pour son essai *France mon pays, lettres d'un voyageur* (Robert-Laffont).

A LIRE

« Le Livre, mutations d'une industrie culturelle »
De François Rouet

La Documentation française, 2007, 306 pages.

Cette remarquable synthèse sur la place du livre dans notre société est la troisième édition remise à jour depuis la dernière publication parue il y a sept ans. L'économiste y évoque les mutations de l'industrie du livre et l'impact du numérique sur l'ensemble de la chaîne du livre. Un état des lieux qui met l'accent sur le commerce de la librairie qui constitue pour l'auteur, depuis que les canaux de ventes du livre tendent à se diversifier, « une référence désormais interrogée ».

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS À LA SGDL

Nous sommes heureux de citer ici les auteurs et ayants droit qui ont rejoint la SGDL ce premier trimestre 2007.

Daniel Arsand ; Pascale Batut ; André Bessière ; Seonaid Bielinski ; Tom Boa ; Robert Burawoy ; Gérard Conreur ; Mymi Doinet ; Mary Dollinger ; Janine Erny ; Antony Fagnot ; Caroline Faijean ; Michel Garcin ; Georges Gleize ; Grégory Goutay ; Bernard M. J. Grasset ; Fariba Hachtroudi ; Marie Huot ; Viviane Janouin-Benanti ; Didier Janssoone ; Raymond Jardin ; Alain Landurant ; Nathalie Le Gendre ; Bernard Lonjon ; Monique Mangold ; Martina Moriss ; Lorette Nobécourt ; Virgile Novarina ; Joëlle Quentin-Doucet ; François Reumont ; Michel Richard ; Mokhtar Sakhri ; Bernard Spindler ; Evanhélia Stead.

Mesures d'urgence en faveur du livre,

1 / Pour sauvegarder le droit d'auteur

Dans un système où l'économique prime sur le culturel, face à la tentation du copyright et aux nouveaux modes de captation et d'utilisation non autorisée de tous les écrits, les écrivains, scénaristes et auteurs de livres, attendent du ministère de la Culture et du législateur qu'ils assurent la sauvegarde du régime dualiste du droit d'auteur français : droit moral + droit patrimonial.

Nous sommes ainsi opposés à toute éventualité d'un droit d'auteur paneuropéen.

- En particulier, conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, nous voulons pouvoir autoriser ou interdire l'usage de tout ou partie de nos œuvres.
- Nous demandons que le futur ministère de la Culture soit garant de la présence des écrivains et des auteurs de livres dans toute discussion et négociation engageant l'avenir de leurs droits d'auteur.

Dans le cadre de l'utilisation des contenus de nos livres sur Internet, nous avons vivement combattu le projet de licence globale, heureusement rejeté par le législateur au printemps dernier, qui balayait notre droit moral et rendait l'exercice de notre droit patrimonial quasiment impraticable. Une mauvaise solution à ne pas confondre avec la licence légale, du type de celle en vigueur dans le cadre du droit de prêt en bibliothèque, et qui pourrait mettre en place une taxation des fournisseurs d'accès.

- Plutôt que d'enrichir les industriels et fabricants de mesures techniques de protection et de verrouillage des contenus (MTP/DRM), nous sommes partisans du maintien de l'exception pour copie privée et de la redevance qui en découle.
- Face à l'imbricolage de la loi relative au Droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (DADVSI), votée dans la confusion en juin 2006, et qui restreint d'un côté les champs d'utilisation des contenus qu'elle ouvre de l'autre, nous préconisons le retour à la négociation conventionnelle. Tel est le cas actuellement pour les « ouvrages conçus à des fins pédagogiques », parmi lesquels les manuels scolaires, dont la loi n'autorise pas l'usage par les enseignants sur Internet. Pour encadrer les exceptions légales, sans préjudice pour les droits des auteurs, nous privilégions ce type d'accords sectoriels signés avec l'Éducation nationale avant la promulgation de la loi, et applicables seulement jusqu'au 1^{er} janvier 2009.

2 / Pour assurer le revenu, et renforcer le statut social des écrivains et des traducteurs

• Au terme de l'année la plus mauvaise depuis 15 ans pour la vente de livres au détail (le marché du livre a connu une baisse jamais vue de 5 % au cours du dernier trimestre 2006⁽¹⁾), époque de fêtes pourtant favorable au commerce de détail), et face à la diminution régulière de nos rémunérations, la Société des Gens de Lettres demande le rétablissement d'un abattement fiscal appliqué aux revenus en droits d'auteur issus du livre et de l'écrit, plafonnés à 15 000 euros de perceptions annuelles.

• Nous demandons à l'Etat de remplir un rôle d'initiateur et de médiateur pour piloter un accord auteurs/éditeurs sur un nouveau Code des usages en matière de contrat d'édition papier et d'édition numérique, notamment à propos de la durée de cession des droits.

• Constatant que, en regard des 58 000 ouvrages publiés en France en 2006, seulement 1 770 écrivains et 680 traducteurs bénéficient du régime de retraite de l'AGESSA, et, suivant le principe d'unicité de notre profession, qui fait qu'un auteur est aussi de plus en plus fréquemment conférencier, scénariste, animateur d'ateliers d'écriture, écrivain en résidence, etc.), nous demandons que tous nos revenus annexes liés à notre activité d'auteurs de livres soient pris en compte pour le calcul de notre seuil d'affiliation au régime de sécurité sociale des auteurs.

• À une époque où le SMIC augmente régulièrement à l'inverse des droits d'auteur qui ont tendance à diminuer, nous demandons également que le calcul de notre seuil d'affiliation à l'AGESSA soit décroché de sa référence à 900 fois la valeur du SMIC horaire (7 335 euros).

3 / Pour réussir le passage au numérique

Le passage au numérique est une chance historique pour le livre et la lecture. Grâce à la numérisation et à la diffusion des contenus en ligne, dès demain, des centaines de milliers d'ouvrages disparus des circuits commerciaux vont bénéficier d'une seconde vie. Libérés, grâce au Net, de la dictature des flux qui ne laisse à nos livres qu'une durée d'existence de quelques semaines, le temps de dis-

de ses auteurs et de ses lecteurs...

paraître des points de vente pour ne jamais y revenir, ils resteront enfin disponibles en toute occasion pour un public qui, pour l'instant, en ignore l'existence et la richesse.

Même si, en littérature, le livre papier survivra, les ouvrages techniques, ou nécessitant de fréquentes mises à jour, comme dans le domaine juridique, ne seront pas les seuls concernés.

D'autant que, au-delà de la seule numérisation des textes existants, l'arrivée en force de l'encre électronique et du papier réinscriptible, annonce de nouvelles formes de supports nomades pour contenus téléchargeables.

Abonnement annuel pour la consultation en bibliothèque, téléchargements à distance et fichiers autodégradables pour l'emprunt... Paiement à l'acte ou licence légale permettant un accès et un achat illimités, moyennant une rémunération forfaitaire des ayants droit... Avec les éditeurs, avec les libraires et la Bibliothèque nationale de France, qui développe actuellement le projet de Bibliothèque numérique européenne *Européana*, à destination de 380 millions de lecteurs européens, il nous faut imaginer de nouveaux modèles économiques viables, respectueux du droit sur les œuvres protégées et de leur contenu.

- Dans un contexte à ce point révolutionnaire, nous préconisons la mise à l'étude rapide d'un système de « Prix unique » du livre numérique.

- Nous demandons l'harmonisation des taux de TVA (actuellement à 19,6% pour le numérique) à 5,5% pour l'ensemble des produits culturels, et en particulier tous les supports permettant la diffusion des contenus écrits.

- Nous souhaitons l'activation de la « Zone grise », préconisée en 2006 par François Stasse dans son rapport, pour la numérisation et la diffusion, via le Net, des livres sous droits publiés il y a plus de cinq ans et ne faisant plus l'objet d'une exploitation commerciale suivie.

- Dans le cadre de la dématérialisation des supports, et de la diffusion numérique des livres sous droits, nous demandons d'urgence le déblocage des fonds nécessaires à la réalisation d'un fichier global des ayants droit permettant d'identifier les auteurs et les éditeurs titulaires des droits sur les œuvres dites « orphelines ». Faute de quoi, au moins un ouvrage sur deux ne pourra jamais être mis en ligne. Nous rappelons en outre que seule une solu-

tion d'ordre législatif pourra encadrer l'usage de ces œuvres innombrables dont la paternité est impossible à déterminer, et dont les droits sont actuellement « irrécupérables ».

- Pour la sauvegarde de la chaîne du livre, nous souhaitons que les libraires de proximité puissent servir de relais au téléchargement des contenus, soit sur leurs sites, soit via des bornes de téléchargement sur leurs lieux de vente.

Ce chantier, immense, ne se limite pas à ces mesures.

Alors que Google numérise nos livres à tour de bras sans notre autorisation, face au mythe de la gratuité, face à la captation, au détournement et au « libre-échange » des œuvres de l'esprit, à court terme mortels pour les créateurs et pour notre identité culturelle, le temps nous est compté.

4/ Pour l'insertion et la promotion sociale par le livre et la lecture, avec le concours des auteurs

Il suffit de se rendre dans nos banlieues pour mesurer que, faute de posséder un minimum de culture livresque permettant une meilleure maîtrise du langage, trop de jeunes sont marginalisés et démunis face au marché du travail. Qu'est-ce qu'un livre ? À quoi cela sert-il ? Et pendant ce temps-là, victime d'une culture collective saignée à blanc, notre littérature à laquelle nous sommes consubstantiellement liés perd de son influence et de sa vitalité.

- Alors que chacun déplore ce déficit d'influence du livre dans notre société comme outil d'intégration sociale et culturelle, et vecteur de partage de nos valeurs civiques, la Société des Gens de Lettres appelle à une implication renforcée de l'Éducation nationale, des Affaires étrangères, des Affaires sociales, et de la Justice, en faveur d'un programme concerté au niveau national de travaux autour de l'écrit, avec les auteurs de livres. Seraient concernés, en complément d'actions régionales souvent pertinentes, ou en synergie avec elles : les zones d'éducation prioritaire, les centres de formation d'apprentis et l'enseignement professionnel, les maisons d'arrêt, les hôpitaux, les foyers de travailleurs immigrés en mal d'intégration, etc.

(1) Chiffres publiés par le magazine *Livres Hebdo*

La tempête

de William Shakespeare

En quatre langues surtitrées
Odéon Théâtre de l'Europe,
Ateliers Berthier,
Du 27 avril au 2 juin 2007,
Mise en scène Dominique Pitoiset

Tarif préférentiel SGDL : 22€ au lieu de 26€ pour les représentations du 28 avril au 20 mai 2007, dans la limite des places disponibles. Renseignements et réservation auprès de Carole Julliard : 01 44 85 40 88

Texte français : Jean-Michel Déprats
Lumière : Christophe Pitoiset
Son : Jean-Christophe Chiron
Maquillages, costumes et poupées : Kattrin Michel
Musique : Antonio Vivaldi enregistrée par Europa Galante
Avec : Houda Ben Kamla, Ruggero Cara, Andrea Nolfo, Mario Pirrello, Dominique Pitoiset, Sylviane Rössli manipulatrices : Inka Arlt, Melanie Romina Ancic, Kathrin Blüchert, Patricia Christmann, Ulrike Monecke.
Production TnBA – Théâtre national de Bordeaux Aquitaine.
Créé le 5 janvier 2006 au TnBA

Sur une île enchantée qui est aussi comme un étrange palais mental – le palais du théâtre même –, Shakespeare a fixé un ultime rendez-vous à quelques-unes de ses plus fas-

ODÉON
THEATRE DE L'EUROPE

cinantes créatures. À leur tête, Prospero, le seigneur trahi qui a consacré son exil à méditer ses pouvoirs d'enchanteur et ses devoirs de père. Auprès de lui, sa fille bien-aimée, Miranda, ne se souvient plus d'avoir un jour fréquenté le monde des hommes. Et puis, à leur service, entre révolte et soumission, Caliban et Ariel vont et viennent, aussi opposés que la terre et le vent. Or voici qu'une tempête déchaînée par Prospero jette sur le rivage son frère félon. Commence alors une folle journée de faux-semblants, de vertiges, d'errances et de tentations. Qui sait comment elle finira ? Prospero lui-même le sait-il ? Déployant sur le sable de son île, sous le signe de Vivaldi, une somptueuse diversité de styles, de langues, de corps, Dominique Pitoiset compose un bel hommage, polyglotte et baroque, à la sereine mélancolie de la sagesse shakespearienne.

Odéon Théâtre de l'Europe
Ateliers Berthier
Grande salle - angle bd Berthier,
rue André Suarès - Paris 17^e
www.theatre-odeon.fr
Métro : Porte de Clichy (ligne 13 /
sortie av de Clichy - bd Berthier,
côté Campanile)
RER : Porte de Clichy (RER C)
Bus : PC, 54, 74, Autobus de nuit
NC (vers Châtelet)

RADIO : RÉVEIL !

Comme nous vous le disions dans *La Lettre 21*, la commission des affaires radiophoniques s'attaque à plusieurs chantiers de réflexion afin de dresser un état des lieux des contenus culturels des radios publiques, privées et associatives, et particulièrement sur la place donnée aux écrivains de langue française et aux textes d'aujourd'hui.

Merci aux auteurs qui se sont manifestés lors du premier appel, que nous réitérons car la contribution et les témoignages des écrivains nous sont précieux. Pour mémoire, voici les thèmes de réflexion, dont la liste s'allonge :

- les radios et les auteurs de livre
 - les radios et la création de fictions radiophoniques
 - les documentaires de création
 - les radios et les émissions pour la jeunesse
 - les métiers de producteurs à la radio
 - les auteurs et les radios locales
- Les auteurs intéressés sont priés de le faire savoir en envoyant un courriel à l'attention de la commission radio : communication@sgdl.org

Françoise Gerbault

LES RENCONTRES SGDL DE LA VILLA TAMARIS-CENTRE D'ART

Littérature et musique

Samedi 16 juin 2007
de 15h00 à 18h00

Auditorium du Conservatoire national de Région,

11 rue Jacques Laurent,
83500 La Seyne-sur-Mer

Réservation : 04 94 93 34 56

L'écrit, par conséquent la littérature, est la base même de la création. On peut en dire autant de la musique, avec peut-être un avantage, elle a plus de facilité à être universelle.

Réunir littérature et musique est un exercice qui souvent a été tenté. Bien des écrivains ont puisé dans la



TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



musique leur inspiration. Notre originalité lors de cette manifestation en partenariat avec le Conservatoire national de région (E.P) de Toulon-Provence-Méditerranée et la municipalité de la Seyne-sur-Mer, est de nous situer dans un ensemble de rencontres au cours desquelles nous conjugons la littérature avec d'autres formes de création.

L'année dernière ce fut « Littérature et Cinéma », prochainement donc, ce

sera « Littérature et Musique », en attendant, nous l'espérons « Littérature et Peinture », en 2008.

Rendez-vous au Conservatoire National de Région, à La Seyne-sur-Mer, avec des auteurs amoureux de la musique (Belinda Cannone, Philippe Beaussant, Michel Schneider (sous réserve) et des compositeurs écrivains dont Alain Jomy et bien d'autres.

Jacques Vigoureux

LA LETTRE DE LA SOCIÉTÉ. DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ALAIN ABSIRE. ISSN : 1638-7481 - DÉPÔT LÉGAL À PARUTION

Société des Gens de Lettres • Association reconnue comme établissement d'utilité publique

38 rue du Faubourg-St-Jacques, 75014 Paris
Tél : 01 53 10 12 00 - Fax : 01 53 10 12 12
<http://www.sgdl.org> - courriel : sgdl@sgdl.org

La Lettre
de la société